



Parti  
Communiste  
français

**COLLECTIF  
ENTREPRISE  
OUEST ETANG  
DE BERRE**

Tous les jours, nous, salariés d'entreprises sous-traitantes de plus en plus nombreux, passons le portail des sites industriels.

### **Arrêtons nous un instant sur ce que nous vivons et pourquoi ?**

Les entreprises sous traitantes par le jeu de fusion et d'acquisition sont devenues des grands groupes au sein desquels la concurrence est acharnée.

Cela n'est pas sans incidence sur la vie des salariés concernés : pas ou peu de formation, dégradation des conditions de travail, pression sur les salaires, utilisation massive de la précarité etc....

#### **→ Mort de Précarité**

Nous avons vu dans les médias ce collègue de travail qui faute de se loger par manque de revenu suffisant perd la vie par le froid dans sa voiture.

#### **→ Emplois en danger**

Ces grands groupes de sous-traitances qui sous traitent eux-mêmes un certain nombre de leurs activités seront demain aidés par la directive BOLKEINSTEIN, leur permettant d'utiliser du personnel étranger couvert par le droit du travail de leur pays d'origine.

La directive BOLKEINSTEIN, rejetée par les Français le 29 mai, revenue par la fenêtre le mois dernier, sera de nouveau débattue au parlement européen en Février

**On imagine très bien l'aggravation de nos situations.**

**UNE NOUVELLE FOIS CE QU'ILS NOUS PROPOSENT  
AVEC CETTE DIRECTIVE  
C'EST LA CONCURRENCE LIBRE  
ET NON FAUSSEE**

**Pour que l'entreprise ne paie pas le jour férié aux salariés  
intérimaires, les sociétés d'intérim arrêtent le contrat de  
travail un jour avant le jour férié et un jour après.**

**X**

**TRAVAILLE ET TAIS-TOI !**

Pour travailler dans la sous-traitance, il faut avoir du courage. Aux exigences de plus en plus grandes des donneurs d'ordres conjuguées à l'appétit de plus en plus féroce de nos entreprises de sous-traitance la réponse est une aggravation de nos conditions de travail et de notre pouvoir d'achat.

Face à nos revendications, les réponses de nos directions sont toujours les mêmes :

- *Tais-toi, pas de vagues, on risque de perdre le contrat !*
- *Ce n'est pas avec ce qu'ils nous payent que l'on va pouvoir vous augmenter.*

Sur les chantiers, la hiérarchie nous demande de plus en plus de sacrifices : Augmentations des cadences travail, recours de plus en plus grand à la polyvalence, harcèlement continu, mise en concurrence entre salariés, recours massif de personnels intérimaires mal formés et sous payés.

**Il est grand temps que cela cesse, il faut qu'ensemble nous disions STOP.**

C'est à nous de les contraindre à nous respecter, à faire prendre en compte nos revendications, à faire respecter la valeur de notre travail en responsabilisant socialement nos entreprises

**X et Y sont deux salariés de  
notre bassin, nous taisons  
leurs noms, vous  
comprendrez pourquoi**

**Y**

**CONSULTATION POUR UN  
CONTRAT DE MAINTENANCE**

Pour avoir un contrat, remise de plusieurs offres revues à la baisse à chaque fois.

Arrivé au coût le plus bas, le client nous suggère de réduire l'effectif du bureau technique pour réduire encore plus ses coûts, condition pour avoir le contrat.

La réduction des effectifs proposée par le donneur d'ordre pour le bureau technique va conduire à une augmentation très importante de la charge de travail, car si on réduit les effectifs, en revanche il n'est pas question de réduire le nombre de tâches de travail et bien sûr avec le même salaire.

Il y aura des impacts directs sur :

**La qualité du travail**

- les achats et l'approvisionnement en pièces neuves.
- Travaux de remise en état en atelier réduit au strict minimum.
- Condition de travail déplorable, outillage manquant et peu adapté. (bravo la sécurité)
- Pressions du donneur d'ordre pour la mise en conformité et la fiabilité de la machine, (production oblige).

**Les conditions de travail et le social**

- Pressions de la hiérarchie de l'entreprise sous-traitante sur les salariés pour la bonne image de l'entreprise et le bon rendement du contrat.
- Salariés stressés qui doivent toujours donner plus sans recevoir de compensation valorisante aussi bien pécuniaire que reconnaissante de l'effort et du travail accompli.
- Précarisation de l'emploi
- Pressions sur les salaires
- Pas ou peu de formations

## **QUELLES PROPOSITIONS FAIRE ?**

**POUR NOUS JOINDRE**  
Collectif entreprise PCF  
2 rue Nationale  
13110 PORT DE BOUC  
gfernandez@bdr13.pcf.fr

Afin d'éviter les dumpings sociaux dans nos entreprises, conséquence d'appels d'offres où c'est au moins disant que revient la palme, il convient de mieux régler le marché de la sous-traitance et **faire appliquer la loi** :

**le code du travail interdit la fausse sous-traitance (prêt de main d'œuvre à but lucratif et marchandage. Articles 125-1 et 125-3 du code du travail. Il faut exiger des entreprises et des pouvoirs publics le respect et l'application des textes. Les patrons qui violent ces lois sont des délinquants, ils doivent être traités comme tels.**

L'expérience démontre que ce sont sur les conditions de travail, les salaires, la formation et la précarité que se construit l'offre pour obtenir tel ou tel contrat, et l'entreprise qui obtient le contrat sera celle qui aura été le plus loin possible dans cette voie. Depuis plus de vingt ans les grands groupes se sont lancés dans une offensive de fragmentation des entreprises pour exploiter les travailleurs plus facilement en les isolant et en les opposant entre eux.

Mais si cette règle existe c'est aussi parce que les actionnaires des grands donneurs d'ordre exercent une pression de plus en plus importante pour ce qu'ils appellent « le retour sur investissement » :

- **Avec leurs propres salariés** c'est les licenciements boursiers, menaces de délocalisation, pressions sur les salaires, les conditions de travail, la formation et même la sécurité.
- **Avec nous salariés et entreprises sous-traitantes** c'est la pression sur le coût du contrat conduisant aux mêmes résultats.

Partager les pouvoirs pour garantir la responsabilité sociale des entreprises

## **De nouveaux pouvoirs d'intervention des salariés sur les appels d'offres.**

**Création de CE de site « entreprise donneur d'ordre et sous-traitants »**

***Ce CE doit avoir un rôle de décision et d'un droit de veto si lors d'un appel d'offre pour de la sous-traitance le choix fait par le donneur d'ordre du moindre coût contribue à la dégradation des conditions sociale et de travail de l'entreprise sous-traitante concernée « pression sur l'emploi, les salaires, la formation »***

***Ce CE doit être doté d'un pouvoir de décision sur les externalisations de toute sorte (sous-traitance, filialisation, délocalisation, franchises.....) Surtout lorsque ces externalisations ont pour finalité la baisse des salaires, des conditions de travail ou une plus grande facilité de licenciement.***

## **Nouveau droit à formation**

***Mettre en place un droit à la formation professionnelle, par exemple 10% du temps de travail devrait être alloué à de la formation. Le financement d'une telle mesure pourrait se faire par l'augmentation des budgets consacrés à la formation, la mutualisation accrue des moyens sur les entreprises sous-traitantes mais également les entreprises donneuses d'ordre qui les utilisent, une mise à contribution les banques avec des taux d'intérêts abaissés et bonifiés par des fonds publics en fonction des engagements et réalisation précis de formation. Les qualifications obtenues par ces formations doivent donner lieu à une reconnaissance de qualification sur le statut et les salaires salaire.***

## **Lutter contre la précarité pour de vrais emplois**

Réglementer également l'utilisation des CDD « par exemple en autorisant ce type de contrat qu'en cas d'accroissement temporaire d'activité, l'exécution d'une tâche temporaire doit être non durable et clairement définie. Il est nécessaire de **plafonner son utilisation**, par exemple à 5 % des effectifs de l'entreprise sur l'année écoulée. Entre dans le calcul de ce plafonnement le recours aux autres contrats précaires comme l'intérim. **Au delà, les contrats sont automatiquement requalifiés en contrat CDI.**

Le CE de site devrait avoir un Pouvoir de décision sur le principe et les modalités de recours aux emplois précaires.

**Création d'un statut de transition pour les salariés précaires, dans le cadre d'une institution nouvelle, pour aller vers la titularisation de tous les précaires**

## **Pour répondre au déficit de l'emploi, il faut traiter du pouvoir d'achat**

Il n'est pas nécessaire de sortir des grandes écoles pour comprendre que la consommation est un levier de premier plan pour l'emploi. **La croissance nécessaire ne peut exister que par l'augmentation des salaires.** Il n'est pas possible et inhumain de considérer normal de ne pas pouvoir vivre normalement de son travail.

**Nous proposons l'organisation d'un « Grenelle des salaires » :** cette conférence nationale permettrait la mise en place d'une grille nationale de salaires minima par grande catégorie de niveau de qualification avec des salaires progressant sur la carrière et transposable aux employeurs successifs.

**Nous proposons la mise en place d'un SMIG à 1400 €.**

[WWW.forum.alternative.fr](http://WWW.forum.alternative.fr)

[contac@forum.alternative.fr](mailto:contac@forum.alternative.fr)

Quelques propositions venues des forums alternatifs organisés par le parti communiste Français

**QUE PENSEZ VOUS DE CES PROPOSITIONS ?**

- D'accord
- Pas d'accord
- J'ai besoin de plus d'informations

NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ TEL \_\_\_\_\_

**FORUM POUR CONSTRUIRE LE  
PROGRAMME DU MONDE DU TRAVAIL  
LE 7 AVRIL 2006 SALLE GAGARINE A PORT  
DE BOUC 18H00**